

Rejoignez-nous !



Rejoignez les 3000 organisations de service à la personne qui adhèrent déjà à Plénita.
Il vous suffit de nous renvoyer le bulletin d'adhésion joint (avec copie de votre agrément en cours).
De nous demander un projet par télécopie sur le modèle joint ou de nous contacter par mail.
Le meilleur accueil vous sera réservé quelque soit votre ancienneté dans la branche d'aide à domicile.
A très bientôt.



Cabinet Plénita - Courtier expert - Spécialiste national du service à la personne
11-13, rue de l'Escaut 75019 PARIS - Tél 01 47 70 06 05 (lignes groupées) - Fax 01 47 70 04 02
Email : plenita@wanadoo.fr site internet : www.plenita.fr
Inscrit à l'ORIAS 07 023 635 www.orias.fr

En ligne du lundi au vendredi de 9 H à 12 H 30 et de 13 H 30 à 18 H 00.
Plusieurs conseillers "service à la personne" sont à votre disposition.

Bien vous servir
Bien vous conseiller
Bien vous assurer

Plénita



L'assurance au cœur des services à la personne

Des solutions écrites pour vous simplifier la vie

ACTIDOMI

Un haut niveau d'assurance de responsabilité civile professionnelle

La garantie ACTIDOMI est une assurance de responsabilité civile professionnelle qui comprend :

- La faculté de couvrir toutes les activités de services à la personne avec une précision exceptionnelle,
- Les dommages corporels et matériels causés aux usagers, bénéficiaires, patients ainsi qu'aux tiers,
- Toutes les formes d'intoxication alimentaire,
- Les conséquences les plus récentes de la faute inexcusable vis-à-vis de vos salariés et bénévoles,
- Les franchises les plus basses du marché,
- Les conséquences financières d'un vol par un salarié,
- La garantie des dommages causés aux salles louées ou empruntées (AG, formation, conférences),
- En mandataire : une garantie spécifique en cas de manquement aux obligations de recrutement, de qualification, de discrétion, de gestion, d'information, de planning... (C.C.N 99 SP),
- Dommages aux biens du particulier employeur,
- L'extension mandataire pour erreur grave de recrutement (employée de maison indélicate...),
- Mise en cause du service mandataire à la suite d'un prud'homme perdu par un particulier,
- Dommages aux biens de l'utilisateur (AI),
- Mise en cause d'une association intermédiaire pour défaut majeur de qualification,
- L'extension mandataire pour garde d'enfant simple ou garde partagée,
- La garantie des stagiaires, candidats à l'embauche, bénévoles,
- Extension Responsabilité Médicale pour les SIAD et les Centres de Soins Infirmiers, Hospitalisation à Domicile, etc...

Vous serez surpris par la finesse, la variété et le professionnalisme des garanties.

DOMI BENEVOLES

Pour protéger tous vos bénévoles

Vous demandez à vos bénévoles de réaliser des missions, des évaluations, de rendre des visites, d'assister à des réunions. En cas d'invalidité suite accident, l'assurance leur versera un capital appréciable. En cas de décès un capital sera servi à leurs ayants droits.

JURIDOMI

Votre soutien juridique au quotidien

Le contrat JURIDOMI change la vie des organisations de services aux personnes :

Il comporte quatre points majeurs :

- Information juridique téléphonique illimitée pour toute sorte de droit (social, immobilier, civil, pénal, etc),
- Médiation possible avec l'un de vos salariés (ou cadres) dans le cadre d'un départ négocié par exemple,
- Règlement de tous les honoraires d'avocat et/ou d'expert en cas de mise en cause devant un tribunal (Intervention d'un avocat en conciliation, bureau de jugement, appel, chambre sociale de cassation),
Le réseau comporte des avocats dans toute la France (donc tout près de chez vous) mais vous pouvez aussi faire appel à l'avocat habituel de la structure (sous certains plafonds d'honoraires).
- Recouvrement de créances (prestataire, mandataire, etc) avec réseau d'huissiers locaux et de sociétés spécialisées de recouvrement.

Quantité d'extensions gratuites :

- Complication statutaire avec un adhérent - Défense devant les services des impôts - Défense civile et pénale des présidents et directeurs - Défense civile et pénale des intervenantes - Défense prud'homale gratuite des particuliers employeurs (un "plus" certain face au développement du gré à gré) - Défense civile et pénale des bénévoles - Recours amiable contre les organismes financeurs.

DAMOCLES

Vous permettre de faire face financièrement aux conséquences d'une violation sociale

Cette toute nouvelle assurance prend en charge les conséquences d'une mise en cause de votre responsabilité en raison de toute violation sociale (licenciement abusif, licenciement sans cause réelle et sérieuse, harcèlement sexuel ou moral, toute forme de discrimination...)

SOLIDOMI

Pour vous éviter le pire personnellement

L'exercice de la fonction de dirigeant social (Président, Secrétaire, Trésorier, Conseil d'Administration, Agents de Direction pour une ASP.. Gérant, Président, Associés pour une ESP..) peut être particulièrement motivante. Diriger une structure c'est faire des choix, prendre des décisions... Cela signifie exposer son patrimoine personnel en cas de mise en cause personnelle pour faute de gestion caractérisée, violation des statuts ou non respect des différentes formes de droit. Le plan SOLIDOMI est fait pour protéger totalement dans ce cas (à l'exclusion formelle du détournement de fonds).

AUTOPRO

Une assurance particulièrement attractive pour les véhicules de votre structure

L'assurance automobile de vos structures vous paraît passablement onéreuse.

Nous vous proposons un nouveau produit qui devrait vous séduire et vous permettre de réaliser de vraies économies budgétaires (30 à 40 %). N'hésitez pas à nous consulter.

Le contrat AUTOPRO comprend outre les garanties habituelles :

- Responsabilité civile - défense recours - incendie - foudre - catastrophes naturelles - attentats - vol - bris de glaces - dommages accidents "tous risques" avec franchise réduite.

Les extensions automatiques et pointues :

- Transports de personnes dépendantes, de familles aidées, d'enfants,
- Garantie d'un véhicule de remplacement (10 jours panne, 15 jours accident, 30 jours vol),
- Garantie corporelle du conducteur sans franchise,
- Frais d'intérim (si votre salarié conducteur est immobilisé),
- Faute inexcusable de l'employeur,
- Assistance au véhicule en cas de panne, accident, incendie, (y compris crevaison et panne d'essence),
- Pas de franchise conducteur novice pour vos salariés,
- Marchandises et matériels (sanitaires) transportés.

AUTODOMI

La solution assurance en cas d'utilisation de véhicules personnels

AUTODOMI est une solution bien pratique qui couvre vos intervenantes, vos administratifs, vos dirigeants, vos bénévoles lorsqu'ils utilisent leur propre véhicule :

- Pour transporter des usagers et des familles, des enfants, etc..., les conduire chez le médecin, le pharmacien, le coiffeur, à la salle de sports, etc...
- Entre deux personnes aidées,
- Pour le trajet aller/retour domicile/travail le matin comme le soir, la semaine comme le W.E.

Le contrat AUTODOMI comprend outre les garanties habituelles :

- Responsabilité civile - défense recours - incendie - foudre - catastrophes naturelles - attentats - vol - bris de glaces - dommages accidents "tous risques" avec franchise réduite.

Nouveau : la garantie est désormais étendue à la conduite de "véhicules personnels" des personnes ou familles aidées.

N'hésitez pas à nous consulter vous serez agréablement surpris.

DOMILOCAL

Une solution astucieuse à un prix serré

L'assurance DOMILOCAL couvre avec des garanties particulièrement étendues et à un prix serrés vos locaux, votre matériel informatique, votre mobilier professionnel contre l'incendie, la foudre, les catastrophes naturelles, le vol, le vandalisme, le bris des glaces, le dégâts des eaux, la casse et le bris des ordinateurs, photocopieurs, scanners, télécopieurs, multifonctions, etc...

SANTEDOMI

Une mutuelle complémentaire santé groupe librement accessible à votre personnel

Chacun des membres de votre personnel (intervenante(s), administratifs) peut accéder librement à un véritable contrat groupe d'assurance mutuelle complémentaire santé (nombreux niveaux de garanties).